

Paris, le 19 septembre 2008

**COMMUNIQUÉ DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Michel PRADA, Président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), rappelle que les règles en vigueur à Paris obligent tout vendeur de titres sur le marché réglementé à livrer les titres sous trois jours.

Dans la période actuelle, où il importe que des mouvements spéculatifs n'entravent pas le retour à l'équilibre des marchés, l'AMF sera d'une vigilance et d'une sévérité extrêmes sur le respect de ces règles. A ce titre, elle rappelle que le Collège de l'Autorité a notifié, il y a plusieurs mois, des griefs à un prestataire de services d'investissement (PSI) soupçonné d'avoir cédé sans être en mesure de livrer à bonne date.

Par ailleurs, elle se concerta avec les autres régulateurs de marché de la zone euro sur les dispositions applicables à ces opérations.